



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

statistiques

Question écrite n° 43568

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur les redevances perçues par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) sur l'utilisation de ses jeux de données « base des immeubles », « cadastre », « données REI » et « données comptables ». Le rapport sur l'ouverture des données publiques préconise de renforcer le principe de gratuité de ces données, de favoriser les modèles combinant gratuité et tarification progressive. Il recommande de limiter le maintien d'une redevance à la couverture des coûts marginaux inhérents à la diffusion des informations sur les plateformes, éventuellement et selon certaines conditions. Compte tenu de ces préconisations, il souhaite savoir s'il envisage de supprimer ces redevances.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43568

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12260

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)